

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'Assemblée Générale de l'Association Germinoise des Parents d'Elèves s'est tenue ce jour, lundi 14 septembre 2015, à la maison des associations de Saint-Germain-lès-Arpajon (91).

Pour mémoire, l'adhésion à l'association s'étend jusqu'à la date des élections des représentants de parents d'élèves. Nombre d'adhérents en **2014/2015 : 106**.

**30 adhérents présents** (voir feuille d'émargement) et **24 pouvoirs** (voir annexes).  
Nombre de voix : 54.

Après émargement de la feuille de présence, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale est ouverte à 20h40.

Remarque : aucun membre présent ne s'y étant opposé, nous procéderons au vote à main levée pour l'ensemble des votes.

\*\*\*

Le vice-Président souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents et remercie l'ensemble des personnes pour leur présence. Il présente les excuses de Rafaële GEVREY de ne pouvoir présider cette Assemblée Générale, mais ses nouvelles fonctions professionnelles ne lui permettent plus d'être aussi disponible.

Samuel DIGOUT, vice-Président de l'association préside donc l'Assemblée Générale. Aurore DE AMBROGGI en sera la secrétaire de séance.

### Présentation du bureau sortant aux nouveaux adhérents

Bureau constitué de huit personnes :

- Présidente : Rafaële GEVREY
- Vice-Président en charge du primaire : Samuel DIGOUT
- Vice-Présidente en charge du secondaire : Hélène FRÉREAU
- Trésorier : Eric GUINÉE
- Trésorier adjoint : Jean-Marie GUÉRO
- Secrétaire : Aurore DE AMBROGGI
- Secrétaire adjointe : Karine PAWELCZYK-LORMONT
- Membre du Bureau : Arnaud GUILLAUMOT

### 1. Vote du Rapport Moral

Présentation du rapport moral de la Présidente par le vice-Président :

*« Bonsoir et merci à toutes et à tous pour votre présence à cette Assemblée Générale de l'Association Germinoise des Parents d'Elèves. Notre association comptait cette année 106 adhérents, soit **37 % d'adhésions de plus** que l'année précédente ! Nous ne pouvons que nous féliciter de cette belle progression.*

Il y a deux ans, lorsque vous m'avez élue Présidente de l'AGPE, j'ai pris le train en marche, comme nombreux d'entre vous, de la **réforme des rythmes scolaires**, déjà initiée depuis quelques mois par une commission municipale dont nous étions membre et pour laquelle nous avons été force de proposition sur plusieurs points et sur sa création même.

Mais vous souvenez-vous des grandes lignes de cette réforme ? Le premier degré devait subir de nouveaux changements avec le retour de la semaine à 4 jours ½ pour, soit disant, mieux répartir le temps de travail sur la semaine et l'alléger au quotidien. Une première : l'apparition des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leur apprentissage et des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), devenue NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) par la suite. Ces dernières activités, qui se veulent sportives, culturelles ou artistiques doivent permettre à nos enfants de développer leur curiosité intellectuelle et leur permettre de se découvrir des compétences et des centres d'intérêt nouveaux. Pour faire simple, les NAP doivent renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école ; tout un programme !

Mais la mise en place de cette réforme a été un vrai casse-tête pour tous, élus de tous bords, personnels municipaux, familles,... et quid des enfants qui sont (ou devrai-je dire étaient) au centre de cette réforme ? Que de bouleversements pour nos rejetons car le sacro-saint respect du rythme de l'enfant prôné par le Ministre de l'Education Nationale de l'époque a, pour de nombreux projets de l'hexagone, laissé place aux impératifs économiques et matériels ; le projet germinois, malgré toutes les bonnes volontés –la notre en premier– n'a pas résisté très longtemps face aux mêmes réalités : nous avons dû avant tout construire notre projet autour des locaux communaux disponibles et de "notre" porte-monnaie. Le changement de majorité municipale n'a en rien modifié cette dure réalité !... En effet, la réforme des rythmes scolaires, qui visait à lutter contre les inégalités en proposant l'accès au plus grand nombre à de nouvelles activités, tent, dans presque toutes les communes de France, à les accentuer : le reste à charge dévolu aux communes pour l'encadrement et l'organisation des NAP pèse plus sur les communes ayant moins de moyens, comme la nôtre, malgré le déblocage d'un fonds d'amorçage. La réforme est donc une fois de plus génératrice d'inégalité alors qu'elle se voulait être uniforme sur tout le territoire...

Allez, passons, rien ne sert de ressasser le passé, mais soyons vigilants sur le suivi de cette réforme. Pour cela, nous allons demander à la Mairie que le **comité de suivi**, que nous avons une nouvelle fois souhaité, se réunisse pour faire un point d'étape à N+1 et poursuivre avec la nouvelle échéance, qu'est la finalisation du PEDT (Projet Educatif Territorial) et auquel nous comptons bien peser encore une fois dans les choix qui seront faits, même si nous savons que le combat risque d'être poignant.

Revenons sur le **changement de majorité municipale** : celui-ci attendu par certains et décrié par d'autres, a apporté également son lot de bonnes et mauvaises nouvelles : parmi les moins bonnes, nous pouvons principalement citer la hausse des tarifs des services municipaux enfance-scolaire, « mal nécessaire », d'après Monsieur le Maire, face à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, auquel nous lui avons répondu avec un courrier de fort mécontentement . Autre point décevant, le problème de gestion du planning de réservation de l'Espace Olympe de Gouges qui a fait capoter le loto de l'école Paul LANGEVIN, évènement phare de cette école. Parmi les bonnes nouvelles, nous retiendrons le versement à notre association d'une subvention de la Mairie, de deux cent euros (somme inchangée) ; l'achat de constructions modulaires pour l'accueil de loisirs JOLIOT-CURIE, dont les capacités (maternelle et élémentaire) avaient atteint leurs limites ; l'achat d'un second car municipal ; l'élévation de plusieurs portails d'école et la sécurisation de leurs serrures ; la création d'un parking supplémentaire à proximité du groupe scolaire JOLIOT-CURIE qui en souffrait cruellement, comme tant d'autres encore sur la commune ; la sollicitation de la police municipale pour tenter de faire respecter le stationnement et les règles de circulation autour des écoles. Il faut enfin mettre en avant les très bonnes relations que nous entretenons avec les élus en charge de l'enseignement, Monsieur KERVAZO et de l'enfance, Monsieur LECLERC, fruit d'un respect réciproque, toute politique mise à part, tout comme avec Mesdames Fabienne GIBIER, responsable du pôle enfance et Sandra ROGER, responsable du centre de ressources jeunesse, incontournables également dans nos relations avec la Mairie. Nous pouvons effectivement nous satisfaire au quotidien de leur réactivité à nos nombreuses sollicitations.

Les membres AGPE se sont par ailleurs largement investis dans leur rôle de représentants de parents d'élèves, tant au niveau des conseils d'écoles, que dans l'organisation de manifestations dans **les écoles primaires**. Seul bémol à noter : le moindre investissement de la liste AGPE de l'école Elsa TRIOLET, qui cède du coup du terrain à la GIPEET, l'autre association indépendante de parents d'élèves de la commune, dédiée à cette école, qui souhaite désormais s'agrandir et créer d'autres listes sur les écoles germinoises... Pour les autres écoles, des parents présents et combatifs ont permis par exemple de faire se rejoindre les fêtes d'écoles du groupe scolaire Jules Valles lors d'une grande kermesse commune. Une première depuis fort longtemps, ressuscitée sous l'impulsion des têtes de listes AGPE des deux écoles ! La brocante de l'école Jules Valles, pilotée par la liste de l'école maternelle a rencontré, pour sa deuxième année, un vif succès, qui est devenu une date attendue dans le calendrier de nombreux parents d'élèves. Le repas du monde co-organisé par la liste AGPE et l'école primaire est également un moment fort de convivialité et d'échanges entre toutes les communautés. L'école Paul Langevin n'est pas en reste avec une entente parfaite entre enseignants et parents d'élèves AGPE, qui foisonnent d'idées : la chorale "sing and sonne" (du verbe sonner), des interventions de "concert de poche", de "poney Essonne", de souffleurs, de vétérans de la seconde guerre mondiale, d'échange de courrier avec des élèves d'une école burkinabée et un lien fort avec l'IME (Institut Médico Educatif) Alain Coudrier, situé face au gymnase, puisque l'école accueille deux de ses élèves tout au long de l'année scolaire. Fait le plus marquant l'an dernier pour trois écoles de notre commune : l'ouverture de classes à LANGEVIN, en lieu et place de la salle TNI et à JOLIOT-CURIE élémentaire et à JOLIT-CURIE maternelle dont cette dernière a dû se réorganiser et déplacer le dortoir dans l'école élémentaire. La rentrée 2015/2016 a également vu une nouvelle ouverture de classe germinoise, cette fois-ci à l'école Jules VALLES maternelle. Ouverture attendue depuis de nombreuses années, mais l'absence d'anticipation de l'Education Nationale pour la nomination d'un des deux enseignants en ½ poste, nous a poussé à rédiger un courrier à la nouvelle IEN, Madame LOLLIER-RÉUS, en marge d'une démarche similaire de nos élus et de la directrice d'école qui est revenue à son poste après une année passée dans une école d'une autre ville essonniennne. Est-ce notre lettre ou la combinaison gagnante des trois qui a eu gain de cause, peu importe ? : Quarante-huit heures plus tard, le poste était pourvu !

L'AGPE collègue quant à elle, a su tisser un lien de confiance et de réel partenariat avec la structure éducative du collège. L'AGPE collègue a soutenu l'action envers le Conseil Départemental de l'Essonne par la Principale du collège dans sa demande de réfection des toilettes et dans son inquiétude face à l'absentéisme des professeurs. A noter, la présence d'un stand AGPE lors des portes ouvertes, mais une mauvaise communication en amont est à déplorer...

S'il y a un regret que j'ai à formuler, c'est bien le **manque de communication** de certaines têtes de listes envers leur tutelle. Je regrette effectivement que beaucoup de démarches des écoles et du collège se passent dans l'opacité, sans remontée d'information vers le Bureau. Je tiens donc à rappeler ici que les listes AGPE ne sont pas des associations indépendantes et que les actions qui les impliquent engagent le Bureau de l'AGPE et son (sa) Président(e). Aussi, je vous remercie, à l'avenir, de comprendre et de respecter les règles de fonctionnement hiérarchique de notre association et donc de solliciter le Bureau pour toute prise de position qui engagerait l'AGPE. De même, les événements particuliers dans le fonctionnement d'une école ou du collège, comme des dégâts importants ou l'avis négatif d'une commission de sécurité doivent impérativement être transmis au Bureau, dans les meilleurs délais pour information et/ou prise de décision. J'espère ne froisser personne mais au contraire recueillir votre approbation pour le bon fonctionnement de notre association.

De la même manière, je déplore le manque de communication que nous, membres du Bureau, avons pu avoir envers les adhérents et les têtes de listes en particulier. Le Bureau devra, à l'avenir, mieux s'organiser pour mieux communiquer, mais je sais déjà qu'il fourmille d'idées nouvelles pour cela. Sans tout dévoiler de leurs projets, je peux vous dire d'ores-et-déjà que notre site web devrait être réactivé et entretenu et que l'AGPE devrait faire son apparition sur les réseaux sociaux...

Revenons au collège : le principal intérêt des parents d'élèves, est leur présence aux conseils de classe qui ont été très largement pourvus l'an dernier par les représentants de l'AGPE (14 classes sur les 16

que compte le collège). Je vous remercie donc tous pour votre implication mais je ne saurai me satisfaire d'un "presque 100 %" et serai pleinement satisfaite si quelques parents pouvaient également suivre les classes dans lesquelles leur enfant n'est pas scolarisé et vous invite, parents de collégiens, dans la mesure de vos disponibilités, cela va sans dire, à tenter l'expérience cette année. Cet allant, je l'espère, sera repris par la tête de liste collège.

Je profite également de cette AG pour remercier les membres du Bureau qui m'ont soutenue, ainsi que les têtes de liste et les membres actifs de chaque liste pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année et particulièrement lors des élections ou des manifestations organisées en marge de la scolarité de leurs enfants. Je n'oublie pas non plus les membres du Conseil d'Administration du collège et/ou des autres commissions pour votre intérêt fondamental et votre implication, malgré les nombreuses sollicitudes.

Nous regretterons cette année le départ du Bureau d'**Eric GUINÉE**, notre trésorier depuis de nombreuses années, avec qui j'ai eu un grand plaisir à œuvrer au nom de notre association. Pour toutes ces années passées, pour ton soutien et tes conseils avisés, les membres du Bureau et moi-même tenons à te prouver, au nom de tous les membres de notre association, notre gratitude et notre sympathie (un cadeau lui sera remis lors de la prochaine réunion).

-°-°-°-

Je vais terminer mon second et dernier rapport moral par là où je l'ai commencé, à savoir la refondation de l'école de la République. En effet, le vaste chantier de la réforme du premier degré (toujours en cours puisqu'il peut encore évoluer et évoluera très certainement sur Saint-Germain) n'est en fait que la première pierre de la refondation de l'école... Le collège va avoir lui aussi son ravalement et ce, dès la rentrée prochaine.

En effet, la rentrée scolaire 2016/2017, verra l'entrée en vigueur de **la réforme du collège** avec tous les bouleversements et les vicissitudes possibles et fort probables que cela implique, car les changements vont, pour la première fois, s'appliquer en un bloc, la même année, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Parents d'enfants encore en primaire, votre intérêt pour cette réforme est tout aussi important que pour les collégiens actuels, car vos enfants vont vite grandir et évoluer, un jour, dans cette nouvelle organisation. Dans les grandes lignes, notons que les élèves auront un horaire hebdomadaire allégé : ils auront en moyenne 250 heures de moins sur leurs quatre années passées au collège. Les programmes d'enseignement, donc les notions que les collégiens apprendront, changent, pour toutes les matières et à tous les niveaux. Ainsi, les élèves auront 10 % d'heures de mathématiques et de français en moins : en mathématiques il y aura beaucoup moins de géométrie et en français il n'y aura plus d'enseignement méthodique de la grammaire, ni d'œuvre ou d'auteur à étudier obligatoirement. Ces modifications se feront au profit de la création de deux nouveautés :

- l'Accompagnements Personnalisés « AP » (en fait cela revient à l'aide aux élèves, qui disparaît cette année) ;
- les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) qui n'auront pas lieu en plus des heures de cours classiques, mais à la place de celles-ci. Au total, plus de 500 heures de cours "classiques" seront enseignés "autrement" sur les quatre années de collégien.

A noter également la disparition de certaines options (adieu les classes européennes), mais nouveauté notable, les collégiens commenceront l'apprentissage d'une seconde langue vivante en 5<sup>ème</sup>, au lieu de la 4<sup>ème</sup> aujourd'hui, avec le gain d'une heure semaine au total sur les trois années (soit 7h au lieu de 6 actuellement, avec 2h30 en 5<sup>ème</sup>, 2h30 en 4<sup>ème</sup> et 2h en 3<sup>ème</sup>). Enfin, notons à regret que la découverte professionnelle disparaît également.

Avec la réforme du collège, les équipes pédagogiques auront plus de liberté qu'aujourd'hui pour s'organiser (environ 20 % de la DGH-Dotation Globale Horaire). Ainsi, certaines choisiront d'ouvrir les options qu'il est encore possible de proposer avec la réforme (latin, grec notamment). D'autres utiliseront leur budget d'heures pour faire travailler les élèves en plus petits groupes au lieu de classes entières.

-°-°-°-

*En conclusion, pour l'année à venir, la future équipe devra donc multiplier les efforts pour continuer à être vigilants sur tous les fronts : projet d'ouverture de l'école des folies, le découpage de la carte scolaire, le suivi des NAP, les absences des professeurs, les tarifs du périscolaire, les tarifs et la qualité de la restauration scolaire, la poursuite des bonnes relations avec le corps enseignants et la municipalité, ainsi qu'avec la direction du collège, la sécurité aux abords des écoles et du collège, le harcèlement,... autant de thèmes dont la liste non exhaustive est déjà trop longue !*

*Notre vigilance devra donc en être que plus grande pour que les élèves, nos enfants, ne pâtissent pas du système mais vivent la suite de la refondation du système scolaire avec intérêt et réussite.*

*Merci pour votre confiance durant ces deux années scolaires. Je souhaite autant de plaisir à mes successeurs que j'ai pu en prendre à coordonner l'ensemble des actions de notre Association Germinoise des Parents d'Elèves. »*

AGPEment,

Rafaële GEVREY

VOTE du **Rapport Moral** : Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 54

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

## **2. Approbation des comptes de l'association**

Après lecture du rapport financier (joint en annexe) par le trésorier il en ressort que :

- Le solde en début d'année était de + 1 869,55 €.
- Les dépenses de l'année se sont élevées à 1 331,71 €.
- Les recettes de l'année ont été de 1 944,99 €, dont une subvention versée par la ville de Saint-Germain-lès-Arpajon de 200 €.
- Le **solde** actuel est donc de **+ 1 489,37 Euros**.

VOTE du **Rapport Financier** : Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 54

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

## **3. Bilan de la rentrée 2015 / 2016**

Dans l'ensemble, le bilan plutôt est positif : cette année il n'y a eu aucune fermeture de classe et nous avons enfin réussi à obtenir l'ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe sur l'école VALLES maternelle, attendue depuis plusieurs années. Malheureusement, l'école VALLES élémentaire, au comptage à la fin de la première semaine de classe, n'a pas eu, quant à elle l'ouverture escomptée (comptage défavorable).

## **4. Election du Bureau pour 2015 / 2016**

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association, le Bureau sortant est démissionnaire annuellement.

Le vice-Président rappelle qu'un nombre conséquent de personnes composant le bureau, comme c'était le cas ces dernières années, permet d'avoir des avis différents ainsi qu'une meilleure répartition des tâches et par conséquent un meilleur fonctionnement de la structure. Une incitation à l'investissement des nouveaux est lancée...

Se présentent pour faire partie du nouveau Bureau (par ordre alphabétique) :  
Myriam DANIEL, Aurore DE AMBROGGI, Samuel DIGOUT, Hélène FRÉREAU, Jean-Marie GUERO, Jean-Jacques LOEGEL, Emilie MARSHALL, Karine PAWELCZYK-LORMONT et Sab WILL.

VOTE pour la composition du **Bureau** : Contre = 0 Abstention = 0 Pour = **54**

**Le Bureau est élu à l'unanimité.**

## **5. Elections des représentants des parents d'élèves**

Présentation du rôle des têtes de liste (pour les détails, se reporter à l'article 11 des statuts de l'association).

Sur chaque école, le nombre de sièges aux conseils d'école affectés aux représentants de parents d'élèves est en fonction du nombre de classes (autant de titulaires que de suppléants) ; au collège il est fonction du nombre d'élèves fréquentant l'établissement (à Roland GARROS, les représentants des parents d'élèves peuvent prétendre à pourvoir 6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants au Conseil d'Administration).

Rappel : en fonction du résultat des scrutins, les premiers noms de la liste seront les titulaires, les suivants les suppléants.

Cette année, il serait souhaitable qu'une tête de liste adjointe soit nommée sur les listes où la tête de liste effectuerait sa dernière année dans la fonction, afin que la transition se fasse dans les meilleures conditions l'année prochaine.

Après concertation, les têtes de liste pour l'année scolaire 2015/2016 présentées par l'AGPE seront les suivantes :

- école élémentaire Louis BABIN : Monsieur Jean-Jacques LOEGEL
- école maternelle Frédéric JOLIOT-CURIE : Madame Catherine FONSECA
- école élémentaire Frédéric JOLIOT-CURIE : Madame Maëlle DANIEL
- école élémentaire Paul LANGEVIN : Monsieur Samuel DIGOUT
- école maternelle Elsa TRIOLET : Monsieur Douglas MARSHALL
- école maternelle Jules VALLES : Madame Sabine MICHAUX
- école élémentaire Jules VALLES : Madame Sophie MAURIN
- collège Rolland GARROS : Madame Hélène FRÉREAU

Calendrier des élections 2015/2016 des représentants des parents d'élèves :

- Etablissement de la liste électorale (établissement scolaire) : samedi 19/09 minuit.
- Date limite de dépôt des candidatures : lundi 28 septembre minuit.
- Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté : mercredi 30/09 minuit.
- Date limite pour la remise ou l'envoi du matériel de vote aux parents : samedi 03/10.
- Scrutin : **vendredi 9 octobre** – bureaux de vote ouverts en fonction du choix de chaque école/collège (entre chef d'établissement et tête de liste), dans les limites de la note de service de l'Education Nationale du 17 juin 2015.
- Contestation : 5 jours (ouvrables pour le collège) à compter de la proclamation des résultats.

## **6. Divers**

### ○ **Matériels AGPE à disposition**

Nous rappelons que l'association possède divers matériels pour l'organisation de manifestations pour les établissements scolaires :

- boîte à monnaie,
- machine à café grande capacité BRAVILOR BAUNAMAT TH10,
- machine à pop-corn SIMÉO FC170,
- machine à hot-dog SIMÉO FC460,

- tapis à histoires,
- jeu d'anneaux vertical (oblique),
- jeu d'anneaux au sol,
- course aux œufs,
- sacs en toiles de jute pour course en sac.

Ces matériels peuvent être empruntés gracieusement, afin de pouvoir générer des bénéfices qui seront intégralement reversés à la coopérative de l'école. L'AGPE ne recevra aucune contrepartie. Les denrées nécessaires à leur fonctionnement sont à la charge des emprunteurs. Seuls, les éventuelles détériorations ou perte de matériel seront à la charge des écoles pour la coopérative scolaire organisatrice de l'événement et devront être remboursés à l'AGPE. Une charte d'utilisation engageant la responsabilité de l'emprunteur doit être signée à la perception des matériels.

L'achat de nouveaux matériels est envisagé, comme une plancha à gaz et/ou une friteuse semi-professionnelle. Leur éventuelle acquisition sera décidée ultérieurement par le nouveau Bureau.

#### o Commission des rythmes scolaires

Cette année, l'AGPE a pu maintenir son implication dans le projet des rythmes scolaires au sein de la commission organisée par la mairie. La commission a pu permettre de dresser les premiers bilans autour des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) où la mairie a pu présenter l'ensemble des activités ainsi que la participation de nos enfants au sein de chaque école. La commission a permis également à la mairie de présenter l'ensemble de son projet autour du PEDT (Projet Educatif Territoriale). Ce PEDT a pour vocation de donner un axe pédagogique au niveau de la ville. Il a pour vocation d'orienter l'ensemble des écoles, ALSH et CLSH à rédiger un projet éducatif, projet d'école en s'inscrivant dans ce PEDT.

L'AGPE est convaincu de l'intérêt et les missions de cette commission ainsi que le rôle qu'elle doit y jouer. C'est pourquoi, pour l'année 2015/2016, l'AGPE a demandé à Mr Kervazo de travailler ensemble aux missions et aux rôles de chaque participant dans la commission. En effet, l'AGPE doit reconnaître que la mairie, par manque de temps, a bien souvent présenté l'ensemble de ses avancées sans qu'une réelle discussion puisse avoir été menée en amont, dans cette commission.

#### o Réforme du collège

Le vice-Président propose que soit posée, au nom de l'AGPE, une question sur ce thème, pour le premier Conseil d'Administration du collège de l'année :  
« *Comment est envisagée l'organisation de la réforme au collège Roland Garros ?* »

Parallèlement, il propose que soit organisé, avant la fin de l'année 2015, une réunion d'information parents/professeurs/AGPE pour présenter la réforme aux parents d'élèves et présenter les orientations qui seront définies par l'établissement (cf rappels des grandes lignes de la réforme dans le rapport moral de la Présidente). Cette réunion d'information devra également faire l'objet d'une demande préalable au premier CA pour qu'elle puisse être officiellement entérinée et permettre son organisation (choix d'une date et réservation de salle notamment).

La tête de liste du collège se chargera de formuler ces demandes auprès de la Principale du collège, à réception de la convocation pour le premier CA.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

## Désignations des rôles au sein du Bureau

A l'issue de l'Assemblée Générale, les membres du Bureau se sont réunis et ont distribué unanimement les rôles (voir tableau ci-dessous) :

Fonction	Prénom - NOM
Président	Jean-Marie GUÉRO
vice-Président	Samuel DIGOUT
vice-Président chargés du primaire	Sab WILL
vice-Présidente chargée du 2 <sup>nd</sup> degré	Hélène FRÉREAU
Trésorier	Jean-Jacques LOEGEL
Trésorière adjointe	Myriam DANIEL
Secrétaire	Aurore DE AMBROGGI
Secrétaire adjointe	Karine PAWELCZYK-LORMONT
Membre du Bureau	Emilie MARSHALL

Aurore DE AMBROGGI



*Secrétaire de séance*

Samuel DIGOUT



*Président de séance*

Jean-Marie GUÉRO



*Nouveau Président*